

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 10 fr. 6 mois 18 fr. Un an 32 fr. Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr. Autres départements... 7 fr. 14 fr. 24 fr. Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE



RÉDACTEUR EN CHEF :

ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces de journal sont reçues exclusivement :

LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble. A PARIS, chez M. AUDEBERT, 10, place de la Bourse.

Voir à la troisième Page

LE PROGRAMME DES COURSES

Du Grand-Camp ET NOS PRONOSTICS De la Deuxième Journée

Les Condamnés de Leipzig

Le procès de Leipzig a son dénouement. La comédie se termine en tragédie.

On sait quelle tournure avaient pris les débats. Tous les griefs accumulés dans l'acte d'accusation s'étaient évaporés à l'audience. Le langage même du ministère public semblait indiquer que les juges allemands appréciaient à leur juste valeur les accusations fantaisistes qui amenaient devant eux huit inculpés.

C'était une erreur. Des condamnations ont été l'épilogue de cette cause si près précédents. Et quelles condamnations ?

Sur les huit prévenus, quatre ont été frappés avec une sévérité impitoyable ; M. Koehlin-Claudon, à un an de prison, pour avoir fait partie de la Ligue des Patriotes ; M. Schiffmacher à deux ans, et M. Trapp à un an et demi, pour avoir recruté des adhérents à la même Ligue ; M. Blech à deux ans pour avoir assisté aux obsèques de Gambetta. On croit rêver en lisant un pareil verdict. Le seul fait d'avoir traduit devant un tribunal des hommes coupables de payer une cotisation à une Société de gymnastique, ou d'avoir suivi un corbillard, était déjà monstrueux. Mais on pouvait croire que les juges, forcés de poursuivre, auraient assez d'indépendance pour prononcer un acquittement, que — même en se plaçant au point de vue allemand, — les débats justifiaient. Il n'en a pas été ainsi. Le chancelier ordonne et la magistrature frappe. Il n'est pas permis d'écouter sa conscience quand le maître a parlé.

C'est une honte, et l'Europe en sera stupéfaite. Cependant, pour nous, il y a dans cette attitude abominable iniquité une consolation : c'est cette pensée que, pour s'acharner avec cette fureur sur les Alsaciens et les Lorrains, il faut que le gouvernement de Berlin sente son impuis-

sance à les attirer à lui ; de telles rages sont des symptômes de faiblesse et d'appréhension. L'empire n'aurait point de ces rigueurs, s'il était plus rassuré, et, il n'est brutal que parce qu'il tremble.

Ces condamnations auront, dans la France entière, un douloureux retentissement. Elles sont le prix de la fidélité que nos frères séparés gardent, malgré tout, à la mère-patrie.

Si M. de Bismarck s'imagine, par ces procédés d'odieuse iniquité, jeter la terreur en Alsace-Lorraine et déraciner des sentiments qui lui sont si précieux, il se trompe. Le chancelier de fer nourrit des illusions, dont un avenir prochain lui démontrera peut-être la fragilité.

Ce sont les persécutions des Autrichiens qui ont fait vivre en Lombardie et dans la Vénétie le sentiment de la nationalité italienne. C'est par les persécutions allemandes que vivra en Alsace-Lorraine l'amour invincible de la patrie française.

ERNEST VAUQUELIN.

L'HONNEUR NATIONAL

L'Événement raconte l'incident suivant, qui signala l'un des derniers succès du précédent ministère :

C'était après l'arrestation de M. Schmaebel. Quelqu'un au conseil dit : « Mais si M. Schmaebel a été arrêté en Allemagne et qu'il soit convaincu d'avoir trahi l'espionnage contre les Allemands, nous ne pouvons pas exiger son élargissement. »

Cet avis timoré émut plusieurs ministres, et surtout le général. Celui qui l'avait émis continua : « Il faut tout faire pour éviter la guerre ; la France ne nous pardonnerait pas de faire la guerre. »

Elle ne vous pardonnera pas de l'humier, répliqua sévèrement le général Boulanger. La plupart de ses collègues, et entre autres MM. Goblet et Lockroy, l'approuvèrent vivement.

Pour moi, poursuivit-il, si le conseil ne décide pas d'exiger contre ce que l'élargissement du commissaire de police, je m'en vais. Voilà mon portefeuille, je le laisse sur cette table, je pars tout désigné, je ne veux pas être impliqué dans une honte pareille. » Cette énergique déclaration, appuyée par les ministres que nous venons de citer et par l'amiral Aube, emporta la majorité. Il fut décidé que la mise en liberté de M. Schmaebel serait exigée.

EFFRONTÉS COQUINS

Nos lecteurs n'ont pas oublié les relations que nous avons données des scandales qui ont été révélés à la colonie de Mettray. Là, comme à Porquerolles, de malheureux enfants, victimes d'une exploitation odieuse, ont l'objet des traitements les plus inhu-

mans, sous l'œil de l'administration, complice de leurs misérables bourreaux.

Notre confrère l'Union libérale, de Tours, nous apporte le récit, véritablement scandaleux, de la comédie électorale-réactionnaire à laquelle se sont livrés les fonctionnaires de la colonie de Mettray, à l'occasion de la Fête-Dieu.

On a obligé les jeunes colons, ayant à leur tête leur surveillant, à suivre, en armes, la procession. Le directeur Cluze, en uniforme de capitaine de vaisseau, marchait pieusement derrière le dais, donnant les commandements militaires jadis en usage, lorsque l'armée prenait part aux solennités religieuses.

Enfin, la mascarade se complétait par l'exhibition, au premier rang, de la douce sœur Adalbert, cette gracieuse tourmentuse d'enfants que tout le monde croyait renvoyée depuis longtemps.

Tous ces gaillards-là, décidément, se croient revenus au 16 Mai ; et ce n'est pas le ministère Rouvier qui les dissuadera.

L'AUSTÈRE GRÉVY

On lit dans l'Intransigeant :

Le bruit a couru que le cercle de la Chaussée d'Antin, connu sous le nom de Cercle artistique et qui n'est, en réalité, comme la plupart des cercles, qu'un des nombreux temples de cette déesse qu'on appelle la Dame de pique, avait été fermé ; et nous avons enregistré cette nouvelle simplement, comme elle nous avait été donnée.

La nouvelle n'était qu'à moitié vraie. Un commissaire de police, commis à la chasse aux tripots, s'est bien présenté au Cercle artistique ; mais il a trouvé là un des amis intimes de M. Grévy, M. Duhamel, propriétaire d'une maison qui se distingue par l'exagération de son numéro, et qui est tout particulièrement intéressé dans l'exploitation dudit cercle.

M. Duhamel estimant sans doute que, par ces temps caniculaires, le commerce de la maison située rue Taïtbout, laisse à désirer, a défendu avec énergie la cagnotte de la Chaussée d'Antin qui l'aide à vivre. Il déclara au commissaire de police, tout en se mettant à la porte, qu'il se défendait par les lois et règlements, et qu'il allait sur le champ trouver son excellent ami le président de la République.

Ainsi fut fait, et M. Grévy, compatissant à tous les propriétaires et profondément ému du malheur qui menaçait l'ami Duhamel, prenait le persécuté sous sa protection, et la préfecture donnait ordre de ne pas poursuivre l'affaire.

Voilà pourquoi le Cercle artistique n'a pas été fermé et ne le sera pas. Les lecteurs savent à quoi s'en tenir sur les mœurs de la présidence ; et quand fantaisie leur prendra d'aller à l'Élysée, qu'ils aillent à l'Élysée-Montmartre, et non à l'autre.

DÉPÊCHES DE « LA TRIBUNE »

Par Fil télégraphique spécial ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

Lille, 19 juin. — Une élection sénatoriale a eu lieu aujourd'hui pour remplacer M. CASIMIR FOURNIER, sénateur républicain, décédé.

Voici les chiffres des voix obtenues par les divers candidats :

MM. ALFRED GIRARD, républicain, Candidat du Congrès départemental 1.051 DE FOLLEVILLE, républicain, Candidat de Protestation des douaisiens 131 MARIE SOUFFLET, bonapartiste 1.114 Il y a ballottage.

La Mise en liberté de M. Koehlin-Claudon

Paris, 19 juin. Le Matin publie une lettre adressée à M. Grévy par le comité directeur de la Ligue des patriotes le priant d'intervenir auprès du gouvernement allemand pour la mise en liberté de M. Koehlin-Claudon, citoyen et officier français qui, diament autorisé à résider en Alsace, a été condamné par la cour de Leipzig uniquement pour avoir fait partie d'une Société dont les statuts n'ont rien de contraire au droit international. La lettre porte les signatures de MM. Déroulède, Sansboeuf, Deloncle, Goupil.

UN RENCONTRE

Toulon, 9 juin. — A la suite d'insultes graves adressées par M. Truc, rédacteur du journal le Var Républicain, à M. Dutasta, maire de Toulon, un duel a eu lieu hier.

Après cinq engagements, M. Dutasta a été blessé au bras droit.

UN ENVOYÉ DU PAPE AU JUBILÉ

Madrid, 19 juin. — Le cardinal Scilla, représentant le pape au jubilé de la reine, est arrivé hier soir ; il a été reçu à la gare par lord Ripon et de nombreuses notabilités catholiques.

L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A MADRID

Madrid, 19 juin. — La régente a reçu hier le ministre d'Allemagne. Les compliments échangés affirment les relations cordiales entre les deux pays.

LA CONVENTION ANGLO-TURQUE

Paris, 19 juin. — Suivant une dépêche de Londres adressée à la République française, les Anglais redoublent d'efforts à Constantinople pour obtenir la ratification de la convention égyptienne. Sir Drummond Wolff aurait reçu pour instructions d'user d'intimidation et même de menaces.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE GUERRE

Paris, 19 juin. — Le conseil supérieur de guerre s'est réuni aujourd'hui à dix heures pour examiner les projets soumis hier au conseil des ministres par M. Ferron.

Les quatre projets ont été approuvés par le conseil.

Le ministre de la guerre a déclaré l'intention de réaliser la fusion si souvent réclamée des comités d'artillerie et du génie.

Il compte, en outre, réduire le personnel des comités consultatifs.

LA SANTÉ DE GUILLAUME

Berlin, 19 juin. — Des dernières nouvelles connues de la santé de l'empereur Guillaume, il résulte que son état est stationnaire.

LES CONDAMNÉS DE LEIPZIG

Leipzig, 19 juin. — On ne sait pas encore dans quelles forteresses les

condamnés du procès de Leipzig devront subir leur peine.

TRAITÉ FRANCO-CHINOIS

Paris, 19 juin. — M. Flourens a reçu par le télégraphe le texte du projet de traité de commerce entre la France et la Chine, et le projet de délimitation de la frontière du Tonkin.

L'UNION DE L'INDO-CHINE

Paris, 19 juin. — La commission extra-parlementaire chargée d'étudier la question de l'Union indo-chinoise, s'est réunie ce matin à 9 heures au ministère des affaires étrangères sous la présidence de M. Flourens.

Elle a continué l'examen de l'avant-projet Dièdre dont les onze premiers articles sont adoptés.

La commission tiendra sa prochaine séance mercredi prochain. Elle compte terminer ses travaux pour le premier juillet.

UN ENVOYÉ SECRET DE LA BELGIQUE

Paris, 19 juin. — Le baron de Nauville vient d'arriver à Paris chargé par le gouvernement belge d'une mission secrète près le gouvernement français relativement aux fortifications de la Meuse.

Dans le monde politique et dans les sphères diplomatiques, on se montre très préoccupé des motifs de cette mission.

ARRESTATION D'UN DÉPUTÉ SOCIALISTE AU REICHSTAG

Berlin, 19 juin. — Immédiatement après la clôture du Reichstag, M. Kroecker, député socialiste, a été arrêté par la police au moment où il quittait la salle des séances.

LA GRÈVE DE MAZAMET

Mazamet, 19 juin. — Le préfet et le procureur général arrivés d'Albi ont conféré avec une délégation des grévistes et les patrons.

L'entente n'a pu se faire. A la sortie de la chambre syndicale, 2.000 ouvriers ont parcouru les rues en chantant. Des rassemblements se sont formés devant la maison Armengaud et des pierres ont été lancées. Pas d'incident grave.

Le maire a invité la population au calme et a pris un arrêté interdisant les attroupements.

On annonce l'arrivée d'un escadron de chasseurs.

Dépêches de l'Étranger

Par fil spécial de la Tribune

LE COFFRE-FORT DES ÉTATS-UNIS

New-York, 19 juin. — Le département des finances aux États-Unis fait construire en ce moment, pour la garde de ses trésors, un vaste caisson qui pourra contenir cent millions de dollars en numéraire d'argent. Ce caisson aura 30 mètres de long sur 16 de large et 4 de haut. Les murs auront une épaisseur d'un mètre et demi.

Le voleur qui chercherait à s'y introduire aurait d'abord à forcer une porte de 3 mètres carrés de surface et d'un peu plus d'un mètre d'épaisseur qui sépare l'édifice de la cour intérieure. Le caisson lui-même est en suite protégé par deux fortes portes, outre les portes dont les compartiments intérieurs sont munis.

Le trésor sera gardé à l'extérieur de l'édifice par un peloton de soldats.

CONFLIT DE FRONTIÈRES

Belgrade, 19 juin. — Une nouvelle invasion de 400 Albanais s'est produite du côté de Kourchambi. Précédé de deux drapeaux, cette bande s'est avancée jusqu'au village de Dohinavaz, blessant et tuant plusieurs paysans, parmi lesquels deux femmes et des enfants.

Huit jours auparavant, une troupe de seize nizaums, conduite par un sergent, avait assailli et dispersé, au même endroit, un corps de garde de la frontière serbe.

Depuis le commencement de l'année, ces invasions d'Albanais et de Nizaums ont coûté la vie à quarante personnes.

Le gouvernement vient d'adresser une note énergique au représentant de la Porte.

L'INSURRECTION AFGHANE

Simla, 19 juin. — Lors de la révolte militaire de Hérat, le 9 juin, les insurgés se composaient d'un demi-régiment de Ghilzaïs.

L'arsenal fut un moment en danger, et le gouverneur faillit être pris par les insurgés. La plupart des rebelles furent tués ou faits prisonniers.

Presque toute la garnison de Hérat est formée de Ghilzaïs, cependant jusqu'à présent rien n'indique une nouvelle tentative de sédition.

UNE ROSE D'OR BIEN PAYÉE

Rome, 19 juin. — Cette année, le pape va envoyer la Rose d'Or à miss Coldwell, une Américaine qui a fait don de 300.000 dollars à l'université catholique de Washington.

Miss Coldwell est la seconde dame américaine objet de cette haute distinction. La première fut Mme Scherrmann, femme du général Scherrmann, qui l'avait méritée par des services exceptionnels rendus à l'Église catholique en Amérique.

L'Expédition de Stanley

Bruccelles, 19 juin. — L'expédition de Stanley rencontre de graves difficultés. M. Stanley, qui était à Léopoldville le 26 avril, ne parvenait pas à ravitailler son expédition et craignait une émeute parmi ses hommes. Les Missions refusèrent d'abord de conduire l'expédition à Bolobo, mais finirent par céder aux représentations énergiques de Stanley.

LE CABINET RISTITCH

Vienne, 19 juin. — Le changement ministériel à Belgrade a émotionné vivement les régions gouvernementales parce qu'on sait que M. de Bismarck, afin de se rapprocher de la Russie a favorisé l'avènement du ministère Ristitch et que l'Autriche est bien résolue à empêcher le roi Milan de devenir l'instrument politique de la Russie. On n'a aucune confiance dans les déclarations de M. Ristitch et on craint ses intrigues panslavistes en Bosnie et en Macédoine.

Le gouvernement est résolu à agir avec fermeté. Ses efforts tendront à amener la chute de Ristitch. Si une révolution déstabilisait ensuite à Belgrade, l'Autriche n'hésiterait pas à agir activement dans les affaires de la Serbie.

Enfants brûlés dans une Procession

Barcelone, 19 juin. — Hier, une procession avait lieu dans le quartier de Barcelone habité par la population maritime.

Deux petites filles, âgées de six ans environ avaient été habillées en anges (robes de mousseline et ailes en papier doré aux épaulés).

Tout à coup des étincelles tombèrent d'une torche sur les ailes de papier, et le feu se communiqua aux vêtements des fillettes.

Bientôt les pauvres enfants furent

L'É Tambour de Montmirail

PAR Fortuné du BOISGOBEY

V

Dans la demi-obscurité du crépuscule, la masse confuse des combattants apparaissait comme un volcan noir, d'où sortaient à la fois le feu, le bruit et la fumée.

Albert se demandait ce qu'étaient devenus ses camarades de l'escadron d'escorte au milieu de ce combat désordonné.

Rien ne pouvait le lui faire deviner. On ne voyait sortir de la mêlée que des fantassins isolés qui couraient au hasard, presque tous blessés ou privés de leurs fusils.

— Albert les appelait. Ils ne se retournaient même pas.

Cette indifférence peureuse le surprenait au dernier point.

Il se demandait comment ces soldats si ardents s'étaient changés tout à coup en fuyards éperdus, et, dans sa bravoure naïve, il se sentait humilié de les voir se sauver ainsi.

Le sous-lieutenant ne savait pas encore ce que c'était qu'une panique.

Il pensa alors à se jeter désespérément dans le tourbillon meurtrier du combat ; mais il avait reçu un coup de lance à l'épaule gauche, et deux autres moins graves au cou.

Il perdait beaucoup de sang, et ses forces s'épuisèrent rapidement.

— Dans un quart d'heure, pensa-t-il, je ne pourrai plus me tenir debout.

Il fallait quitter le champ funeste ou périr écrasé.

A ce moment, il entendit venir sur lui un fracas de roues et de chevaux.

Une pièce de campagne lancée au grand galop de son attelage arrivait en tressautant sur son affût avec ce bruit métallique auquel on ne peut pas se méprendre.

— C'était-ce un canon ennemi ? Les cris des conducteurs et de l'officier qui les excitait rassurèrent bientôt Albert.

On jurait en français.

Le sous-lieutenant comprit. Evidemment, les Russes avaient surpris notre artillerie légère, et la pièce qui arrivait à fond de train cherchait à leur échapper.

Albert eut une idée. Il attendit le moment où l'attelage fut à sa portée pour s'accrocher à l'avant-train, et, sautant lestement sur l'affût, il réussit à s'y maintenir.

Personne, parmi les servants, n'avait fait attention à lui, et l'officier qui galopait en tête était trop occupé de sauver sa pièce pour voir ce qui se passait en arrière.

On entendait les cuirassiers russes qui s'appelaient pour se rallier.

Quelques uns même avaient déjà entamé la poursuite.

Mais les quatre chevaux, vigoureusement éperonnés, enlevaient le canon comme une plume et couraient dans la plaine de façon à distancer facilement la grosse cavalerie.

Seulement, ce véhicule improvisé avait, pour un blessé surtout, de graves inconvénients.

Albert, cramponné aux barres de l'affût, avait toutes les peines du monde à résister aux violents chocs qu'il recevait à tout instant.

L'attelage bondissait par dessus les sillons et les fossés et ne se dérangeait pas pour un tronç d'arbre.

Chaque obstacle franchi renouvelait le supplice du sous-lieutenant en secouant son corps endolori.

Il tenait bon cependant, et, par un singulier effet de cette locomotion à outrance, le sang qu'il perdait s'arrêta.

Ses blessures n'étaient pas très profondes, et les secousses les avaient fermées.

Albert commença à espérer qu'il en reviendrait, seulement il se demandait où les artilleurs allaient le mener.

Il y avait apparence que l'officier, heureux de ramener sa pièce, voudrait rejoindre la réserve d'artillerie, et l'ambulance ne devait pas être loin de la réserve.

Mais ce n'était pas le moment de questionner, et le sous-lieutenant se contenta de regarder de tous ses yeux dans la plaine.

Mais ce n'était pas le moment de questionner, et le sous-lieutenant se contenta de regarder de tous ses yeux dans la plaine.

La nuit était venue tout à fait, et l'obscurité avait changé complètement le caractère de la scène.

La plaine était silencieuse, mais les

maisons de Brienne se détachaient en noir sur les clartés rougeâtres d'un incendie allumé par les obus, et, sur le fond sombre des hautes murailles, la fusillade traçait de longues raies de feu.

Des cris confus roulaient dans les rues, tantôt se rapprochant tantôt s'éloignant, selon que les colonnes avançaient ou reculaient.

Là se décidait certainement le sort de la bataille.

Albert remarqua bientôt que la pièce qui le portait, loin de se dérober vers les bois, se dirigeait en droite ligne sur la ville.

L'héroïque officier d'artillerie qui la conduisait galopa jusqu'à cent pas d'un grand bâtiment d'où on voyait les Prussiens tirer par les fenêtres, et se posa en jalon pendant que l'attelage faisait demi-tour.

Albert ne pensa plus à l'ambulance. Il fut sur ses pieds avant que les canonniers eussent défilé la pièce.

— D'où sort-il, celui-là, gommela un vieux maréchal des logis en se trouvant face à face avec ce dragon démonté qui avait convoyé incognito sur le canon.

— Je suis blessé, dit rapidement Albert, mais je puis servir tout de même.

— C'est bien, attrape l'écouvillon, dit le sous-officier qui n'avait pas vu l'épaulette ; nous ne sommes plus que trois, et tu ne seras pas de trop.

Le sous-lieutenant avait oublié ses coups de lance, et il se sentait de force à traîner le canon tout seul s'il l'avait fallu.

En un clin d'œil la pièce fut chargée, pointée, et envoya un boulet qui porta

en plein dans la chambre occupée par les Prussiens.

Albert avait aidé à bourrer, sans sans faire jurer par sa maladresse ses nouveaux camarades.

Il était occupé, avec le servent de droite, à relever la pièce après le recul, quand il entendit tout près de lui un bruit singulier.

Le bronze du canon tintait par petits coups avec un son clair, comme une cloche frappée par un marteau.

— Baisse ta lance à feu, Folard, cria le maréchal des logis au canonnier de gauche, tu vois bien que tu nous attires les balles de ces gredins-là !

Il n'eut que le temps d'achever son commandement.

Albert le vit s'affaisser sur l'affût. Au même instant, l'artilleur qui tenait le refouloir avec lui tomba à la renverse, et l'autre servent se jeta vivement de côté.

Les balles continuaient à pleuvoir, et la place n'était plus tenable.

Le sous-lieutenant sauta sur le mousqueton du mort et se mit à courir de toutes ses forces vers la ville.

Il ne savait pas ce qu'il allait y faire, mais il avait atteint ce degré d'exaltation où le danger vous attire.

A dix pas de la pièce abandonnée, il débûcha sur le corps de l'officier d'artillerie frappé à mort par la décharge qui avait tué les deux canonniers, mais il se releva promptement et se lança encore plus vite en baissant la tête sous les balles qui lui sifflaient aux oreilles.

entourés de flammes, et, malgré les efforts désespérés des assistants pour étouffer le feu, elles étaient horriblement brûlées et mouraient quelques instants après dans des souffrances atroces.

PETITES NOUVELLES

COMMISSION DE DÉLIMITATION DU TONKIN

Paris, 19 juin. — Une autre dépêche reçue au quai d'Orsay, annonce que le docteur Weis, membre de la commission de délimitation de la frontière tonkinoise est très gravement malade.

LES SAUTERELLES EN AFRIQUE

Séti, 19 juin. — Il résulte d'une statistique dressée par la sous-préfecture de Séti qu'au 31 mai on avait ramassé dans l'arrondissement 10,282 doubles décaltres d'œufs de criquets, ce qui ne représente pas moins de sept milliards deux cent cinquante-sept millions de sauterelles.

Malgré cette énorme destruction, les ravages sont considérables et se continuent sur plusieurs points.

Ainsi, on écrit de Batna que tous les jardins et vergers de la région sont dévorés par les criquets, qui descendent des montagnes environnantes en colonnes serrées.

A L'ÉLYSÉE

Paris, 19 juin. — M. Grévy a reçu hier M. Barbier, premier président de la cour de cassation, et le général Courty.

ARRESTATION DE M^{lle} DE SOM-BREUIL

Paris, 19 juin. — Mlle de Sombreuil qui était revenue à Paris à la suite d'une plainte déposée contre elle à Bruxelles, par un ancien amant, a été arrêtée hier et conduite à St-Lazare.

Voir nos dernières Dépêches
A LA 3^e PAGE

LE LIÉGÉANT MINET

On écrit de Bordeaux :
Un nombre des passagers amenés par le paquebot le Sénégal, arrivé récemment à Pauillac, se trouvent MM. Genouille, gouverneur du Sénégal, Montet, chef du secrétariat du gouvernement de la colonie, et le colonel Galliéni.
Le manifeste de chargement contient cette mention :
« M. Genouille : — Un cercueil contenant le corps du lieutenant d'infanterie de marine Minet. »

M. le lieutenant d'infanterie de marine Minet, officier d'ordonnance du gouverneur, a été tué le 20 mai dans un engagement entre Thies et Fatik avec des hommes de Seny-Matry, réfugiés dans le Baol à la suite du combat de Koumbou (24 avril).

Après ce sombre compte de ce qui s'est passé, il est utile de rappeler que :

1° Fatik se trouve à une vingtaine de kilomètres sur un affluent de la rivière Saloum; que Thies, station du chemin de fer de Saint-Louis à Dakar, est à cinquante-cinq kilomètres environ de ce dernier point;

2° Que la colonne qui avait opéré dans le Saloum ayant été disloquée, l'état-major et l'infanterie avaient été ramenés par mer à Dakar, tandis que la cavalerie et l'artillerie ralliaient Thies par la route de terre; la distance à franchir était de 20 kilomètres.

Cette petite troupe se trouvait divisée en deux détachements : l'un commandé par le capitaine de spahis Villiers, l'autre par le lieutenant d'artillerie Besson. M. Minet marchait avec le premier groupe.

Parti le 24 mai de Fatik, le capitaine Villiers arrivait le 26 aux confins du Sine et du Baol, au village de Tayeba-Kaboum.

M. Minet s'était porté en avant avec son interprète Abdoulaye-Seok, pour prendre quelques renseignements, quand aux premières cases, il fut assailli par une décharge de mousqueterie. Les spahis accoururent, et, après un court engagement, mirent en fuite les guerriers des marabouts; c'étaient ceux-ci qui avaient dressé l'embuscade avec le concours de Tanou-Daye et de N'Nou-N'Dou, parents de Lat-Dior et de Samba-Lawbé, les deux princes du Cayor qui ont été tués l'an dernier les armes à la main.

L'ennemi en fuite, on se comporta : le lieutenant Minet et Abdoulaye-Seok étaient tués, le maréchal des logis Brisson, des spahis,

Albert n'eut même pas la peine de marcher. Il fut porté jusqu'au carrefour, où l'arrière-garde prussienne tenait encore.

L'obscurité était profonde. On ne se voyait qu'à la lueur des coups de fusil, et on glissait à chaque pas sur des cadavres.

Albert nagea en plein dans l'ivresse de la poudre.

Il avait jeté son sabre, qui l'aurait gêné dans cette foule, et il frappait de toutes ses forces avec la crosse de son petit mousqueton d'artillerie.

Tout à coup, la flamme d'une décharge illumina un groupe ennemi qui reculait en tirillant, et le sous-lieutenant poussa un cri de surprise et de rage.

Il avait reconnu le hussard noir, le ravisseur de Thérèse.

C'était bien lui, monté sur son grand cheval, qui piaffait au milieu de ce feu infernal.

Albert bondit en avant, mais la lueur s'éteignit comme un éclair, et tout rentra dans la nuit.

VI

Cette disparition de l'homme qui, depuis deux jours, était si étrangement mêlé à sa vie militaire, releva d'espoir Albert.

Tous ses souvenirs se réveillèrent à la fois.

L'image sanglante d'Hermann léchement assassiné se dressa devant lui au milieu de la mêlée, et il revit aussi la douce figure de Thérèse entraînée de force et exposée à tous les outrages.

En ce moment, la lutte terrible de la

grèvement blessé; le vétérinaire Dupuy avait une balle dans la jambe gauche; un brigadier la cuisse traversée; trois cavaliers noirs étaient hors de combat.

Après avoir brûlé le village, la petite colonne continua sa route emportant ses morts, qui ont été inhumés le 29 au cimetière de Thies.

M. Minet était âgé de trente deux ans. Sorti de l'école de Saint-Cyr en 1877 dans l'infanterie de marine, il avait fait toute sa carrière au Sénégal, où il avait rendu les plus grands services. Il allait passer capitaine.

Le Roman de M^{lle} Martinez Campos

On télégraphie de Madrid que le comte Santovenia, frère de Mlle Martinez Campos, est parti hier pour Paris.

Le comte San-Antonio, dont le mariage avec Mlle Martinez Campos fut annulé, est en ce moment malade à Alicante.

Les deux fugitifs n'ont fait qu'un court séjour à Bruxelles.

Avant-hier matin, Mlle de Campos et M. de Latour de Garbousf sont entrés en France par la frontière du Luxembourg et ont rejoint la ligne du Nord par Soissons.

Ils se sont réfugiés aux environs de Chantilly, où ils ont été rejoints par la famille du vicomte de Latour.

L'affaire de Mlle de Campos devient de plus en plus embrouillée. Le Figaro assure que dans un interview, l'avocat espagnol Rubau Donadéu, qui est arrivé hier à Paris pour défendre les intérêts de Mlle de Campos aurait dit : « C'est un énorme chantage qu'on veut nous faire. La plupart de ces gentilshommes n'ont pas le sou et ne vivent pas régulièrement. J'ai procuré un million à Mlle de Campos. Je ferai tout plutôt que de consentir qu'elle soit victime d'un tas de bandits. » (sic).

Le Figaro conclut que M. Donadéu n'est pas homme à reculer et nous aurons prochainement un procès riche en scandales.

LE COMMERCE DES NOYÉS

On sait que la préfecture de police de Paris, dans le but d'intéresser les mariniers au repêchage des noyés, leur accorde une prime de quinze francs pour chaque corps découvert.

Cette prime n'existe pas dans le département de Seine-et-Oise, ni dans celui de Seine-et-Marne. Il y a des bateliers de la Seine qui font à ce sujet un trafic: ils vont dans ces départements, achètent à leurs confrères pour quelques francs les cadavres que ceux-ci ont pu trouver.

Ils attachent le noyé à leur embarcation, de façon à ce qu'il reste entre deux eaux, et rentrent ainsi dans Paris. Ils vont ensuite un matin déclarer à l'un des commissaires de police qu'ils ont trouvé pendant la nuit un noyé dans leur circonscription, ils le montrent couché sur le rivage, à l'endroit où ils prétendent l'avoir pêché, et touchent la prime.

Voilà ce que ce sujet un fait tout à fait récent: avant-hier soir, vers neuf heures, un marinier remontait la Seine, rentrant dans Paris. Les employés de l'octroi visitèrent son bateau et, relevant deux corps qui traînaient dans l'eau, ils amenèrent deux cadavres, celui d'un jeune homme et celui d'une jeune fille.

Le batelier raconta qu'il les avait achetés cinq francs pièce à un pêcheur d'Argenteuil et qu'il les apportait à Paris pour toucher la prime.

Cet individu a été conduit chez le commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

L'EXÉCUTION D'UN PARRICIDE

Le parricide Gaussain, qui vient d'être exécuté à Amiens, ainsi que nous l'avons annoncé, avait assassiné sa vieille mère à Roncy-le-Petit, le 16 décembre 1886, et s'était emparé de ses petites économies.

La cour d'assises de la Somme le condamna pour ce fait, en avril dernier, à la peine de mort, en même temps qu'elle acquittait sa femme, Flore Bridou, impliquée dans l'affaire.

Gaussain, dont l'attitude avait été très correcte depuis sa condamnation, manifestait un vif repentir de son crime. Lorsqu'on vint le prévenir que son pourvoi était rejeté et que l'heure de l'exécution approchait, on le trouva sommeillant sur son lit. Le gardien-chef le toucha légèrement et lui dit : « Du cou-

rage! Il faut vous habiller. » Gaussain comprit tout de suite et répondit avec fermeté, quoique palissant beaucoup : « Bien, je vais m'habiller. »

Il but une tasse de café que lui offrit la femme du gardien-chef, à laquelle il demanda la permission de l'embrasser, puis se livra aux exécuteurs.

Sept ou huit mille personnes se pressaient sur le lieu de l'exécution au moment de l'arrivée du cortège. D'après la loi, le parricide doit parcourir pieds nus un certain espace avant d'arriver à l'échafaud.

Entre temps, l'huissier, M. Liévois, lisait l'arrêt rapidement et à mi-voix. La chemise et le voile furent enlevés en un tour de main. Gaussain se plaça devant la guillotine et se laissa exécuter sans résistance.

Contrairement à ce qui se passe ordinairement, aucun simulateur d'enterrement n'eut lieu. Dès que la tête fut tombée, MM. Leye et Renard, attachés au laboratoire de physiologie de la Sorbonne s'en emparèrent et firent des expériences immédiates.

Le Clergé dit « National »

Une jeune fille de vingt ans, atteinte d'une phthisie pulmonaire avait reçu à différentes reprises la visite du curé de la paroisse de Saint-Maurice (Doubs), bien qu'il eût été introduit sans opposition près de la malade, cet ecclésiastique n'avait pas cru devoir la persécuter outre mesure, se contentant de lui offrir les secours de son ministère.

La jeune fille lui répondit que « ce serait pour plus tard ». Dans la nuit, une crise se déclarait et au jour la malade était morte. Quelle fut la surprise des parents lorsque M. le curé de Notre-Dame, paroisse de la défunte, répondit qu'il voulait bien procéder aux obsèques, mais à condition qu'elles seraient assimilées à celles des indigents, que le corps resterait sous le porche de l'église et enfin que le service aurait lieu à sept heures du soir.

La famille refusa de souscrire à ces conditions qui constituaient un outrage à la mémoire de la défunte. A toutes les objections qui lui furent faites, M. le curé de Notre-Dame répondit que telle était sa volonté et qu'il n'en démordrait pas. Un pasteur protestant fut moins intolérant que le curé de Notre-Dame; il consentit sans peine à procéder aux obsèques. Ce fait montre à quel point sont encore fanatiques et intolérants les curés, et la population justement exaspérée dit avec raison que le clergé va lui-même au-devant de la suppression du budget des cultes.

LYNCHÉ A L'AUDIENCE

Un drame émouvant, rapporté par le Courrier des Etats-Unis, vient de se dérouler dans le comté de Bates (Missouri), à l'audience du tribunal de Rockville.

Miss Jennie Anderson, une jolie fille, très populaire dans la région à cause de sa beauté et dont le père est un très riche fermier, avait été chloroformée puis outragée par un certain John Vanderburgh, qui était entré dans la maison sous prétexte de demander un verre d'eau.

Arrêté presque aussitôt, Vanderburgh aurait été lynché le soir même si l'on n'avait eu encore quelques doutes sur sa culpabilité. Le prisonnier fut donc traduit devant le tribunal de Rockville, et, ayant été reconnu par sa victime, ordre fut donné de l'exécuter en attendant son procès.

Mais, au moment où on allait le reconduire en prison, trois détonations successives se font entendre dans la salle d'audience et, quand le calme s'est rétabli, on a trouvé Vanderburgh mort, la poitrine percée de trois balles.

Aucun des assistants n'a pu, ou plutôt n'a voulu dire qui avait tué le prisonnier; mais chacun croit, à Rockville, que ce sont les frères de miss Anderson.

Le plus triste de l'affaire est que John Vanderburgh a été assuré-t-on, victime d'un erreur.

Miss Anderson ne l'avait pas reconnu pour son séducteur d'une façon aussi absolue qu'on l'avait dit tout d'abord et il paraît très probable qu'elle s'est trompée.

Le jury de coroner, qui a fait l'enquête sur la mort de Vanderburgh, a sévèrement censuré le juge pour n'avoir pas pris la précaution de faire désarmer avant l'audience les frères de miss Anderson et leur ami, un nommé Evans, parce qu'il était, prétend-on, clair pour tout le monde qu'ils avaient formé le projet de faire un mauvais parti au prisonnier.

Enfin le jury de coroner, dans son verdict motivé, rend Kint Anderson et Evans responsables du meurtre de Vanderburgh. De leur côté, les amis du défunt se disent en mesure de prouver qu'il n'était pas coupable du crime dont on l'a accusé, et déclarent qu'ils sont déterminés à venger sa mort par tous les moyens que la loi met à leur disposition.

ÉCHOS JUDICIAIRES

Cour d'Assises du Jura

Tentative de Parricide

Le nommé Yung, cordonnier à Piemanon, se livrait depuis longtemps à la boisson; il se portait fréquemment à des voies de fait sur sa femme et ses enfants; à plusieurs condamnations pour coups et blessure et il est, pour le moment, à la prison de Lons-le-Saunier.

Il y a deux ans, le fils de Yung, âgé de treize ans, a essayé de tuer son père avec une hache; aujourd'hui, il se trouve sur les bancs de la cour d'assises, ainsi que son frère âgé de deux ans de plus que lui.

Ces deux jeunes gens sont accusés d'avoir, le 2 mars 1887, volontairement tenté de donner la mort à leur père; voici dans quelles circonstances :

Les enfants de Yung n'ont jamais reçu aucune instruction; ils n'allaient jamais à l'école et leur occupation était de faire de la contrebande à la frontière.

Ils vont à la Cure, sur la frontière suisse, pour chercher de la contrebande et achètent un revolver 10 fr. : ils arrivent au domicile de leurs parents; ils dînent avec leur mère, puis voyant leur père couché et endormi, l'ainé des enfants sort, appelle son frère, lui donne le revolver et lui dit :

« Tiens, va tirer le père. »

Le plus jeune rentre à la maison et décharge un premier coup sur son père, qu'il atteint entre les deux épaules; la victime s'élançant retournée en poussant un cri, l'enfant tira une seconde balle qui s'enfonça dans le lit.

Immédiatement après, l'enfant pose l'arme et va se constituer prisonnier à la gendarmerie.

L'attitude du père, cité comme témoin aux assises est déplorable, et presque toutes les dépositions des témoins sont contre lui; homme dangereux, méchant et craint dans toute la commune et aux alentours.

Le président lui dit que c'est lui qui est cause des faits qui se sont produits après ses procédés vis-à-vis de sa femme et de ses enfants.

Le plus jeune des enfants Yung a été acquitté, comme ayant agi inconsciemment; l'ainé est condamné à dix-huit mois de maison de correction.

Conseil de guerre du 3^e corps

Condamnation à Mort

Le conseil de guerre du 3^e corps d'armée séant à Rouen, vient de condamner à la peine de mort le soldat Henry Laudy, du 120^e régiment de ligne en garnison à Lisieux, pour avoir frappé un caporal qui lui avait fait une observation.

Cour de cassation

Arrêt de Mort cassé

La chambre criminelle de la cour suprême a cassé, hier, sur les conclusions conformes de l'avocat général Roussellier, l'arrêt de la cour d'assises de Maine-et-Loire, condamnant la veuve Chéné à la peine de mort pour complicité d'empoisonnement sur la personne de son mari.

Plusieurs vices de forme entachant l'arrêt d'une nullité absolue ont été relevés dans le procès-verbal des débats.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Notre correspondant de Mâcon nous écrit : Le nouveau propriétaire du café Français, M. Ravet, a été gravement blessé d'un coup de couteau par un nommé Svelinge.

Il venait de fermer son établissement lorsqu'il entendit frapper. Il alla ouvrir et se trouva en présence d'un individu ivre qui voulait encore boire. M. Ravet refusa. Mais le misérable revint à la charge et frappa à coups redoublés à la porte.

C'est alors que la victime, sortant pour chasser le malheureux, tomba frappé d'un coup de couteau.

L'assassin prit la fuite aussitôt. On l'a arrêté hier matin à la première heure.

M. le docteur Mossel, appelé aussitôt, a prodigué ses soins au blessé. Il craignait qu'un pounon ne soit perforé. Le couteau avait pénétré à quinze cen-

timètres. Aujourd'hui, il espère, et à moins de complications, M. Ravet sera sauvé.

L'assassin est un nommé Svelinge, ouvrier maréchal-ferrant, âgé de 40 ans, demeurant rue Rambuteau.

C'est un homme dangereux et redouté, surtout quand il est ivre. On nous assure qu'il a déjà subi des condamnations.

Un de ses frères vient de mourir à la Nouvelle-Calédonie.

Hier a eu lieu une première confrontation de l'assassin avec sa victime.

Le Parricide du Grand-Lemps

Roux a été conduit, hier, de brigade en brigade, à la prison de Bourgoin. C'est un gaillard taillé en hercule; il ne mesure pas moins de 1 mètre 74. Devant cet homme, dont la corpulence est proportionnée à la stature, on devine qu'il doit avoir la puissance musculaire d'un athlète. La tête est lourde, le regard fuyant; rien cependant, dans sa physionomie, ne fait que pressentir les instincts de la brute.

Voici, d'après la rumeur publique, comment et dans quelles circonstances il aurait commis son crime :

Il rentrait dans la soirée du 14 juin, ayant passé sa journée aux champs; il ne fut pas surpris de constater l'absence de son père, qui savait avoir été au Grand-Lemps pour y vendre un boeuf. Son père ne rentrant pas, il se serait décidé à aller en-devant de lui; il se munit d'un trident et quitta la maison vers une heure du matin.

Il n'avait pas fait cinq cents mètres qu'il trouva son père étendu sur le bord de la route, dormant paisiblement, à sept ou huit mètres de la maison Rondelet. A-t-il profité du sommeil de son père pour l'assommer? La position dans laquelle le corps a été retrouvé fait supposer que cette dernière version est la plus vraisemblable.

Malgré l'absence de preuves convaincantes, les soupçons se portèrent sur Roux, son caractère violent le désignant comme étant l'auteur du meurtre.

Depuis son arrestation, il avait opposé les dénégations les plus formelles sur sa culpabilité.

Nous apprenons, au dernier moment, qu'il vient de faire des aveux à peu près complets. C'est au maréchal des logis de la brigade de Bourgoin, dont on ne saurait trop louer le tact en cette circonstance, que revient tout le mérite de cette confession tardive, car il a réussi à faire parler le meurtrier, alors que, dans les divers interrogatoires qu'on lui a fait subir, on s'était heurté contre un mutisme inflexible.

LA RÉGION

LOIRE

Saint-Etienne. — A Chatelets. — Le cadavre découvert l'avant-dernière nuit est celui du nommé Berger, enchaîne.

Un infortuné n'était marié que depuis un mois et demi lorsque s'est produite la terrible catastrophe du 1^{er} mars. Les travaux continuèrent au milieu de graves difficultés. Les ouvriers qu'on relâche de deux heures en deux heures, sans sans cesse exposés aux miasmes putrides qui s'échappent des crevasses.

Grand-Théâtre. — La troupe de M. Marc se trouvant retardée par ses succès, la représentation de *Françillon*, annoncée pour lundi soir, n'aura lieu que mercredi soir sur notre scène.

Rentes des travailleurs. — Un ouvrier de l'usine Bedel a été gravement blessé à un pied pendant une manœuvre.

Après avoir reçu quelques soins, il a été transporté à l'hôpital dans la voiture de M. Bedel.

C'est un nommé Flachon, domicilié à la Cité.

Hier matin, à 10 h. 1/2, M^{lle} Meyrieux (Jeanne), veuve Guillaume, 79 ans, rue Neyron, 31, est tombée en traversant la voie ferrée, place du Peuple.

Dans sa chute, elle s'est faite une forte contusion à l'œil gauche.

Après avoir été pansée à la pharmacie Giry, elle a été conduite en fiacre, à son domicile par les soins de la police.

MARIAGES

Du 11 : Alexandre Forest, 22 ans, et Francoise Place, 19 ans, tisseurs; Alexandre Bussy, 22 ans, pareur, et Marguerite Sotté, 23 ans, tordeuse; Régis-Joseph Far, 36 ans, et Albertine Porte, 24 ans, tisseuse.

Du 13 : Joseph Lary, 24 ans, et Marie-Henriette Uhlmann, 23 ans, tisseuses.

Du 16 : Nicolas Kaiser, 37 ans, cordonnier, et Clémentine-Clotilde Déchavanne, 26 ans, lingère.

Du 17 : Jean Dumourier, 23 ans, cocher, et Antoinette Sautet, 22 ans, couturière.

NAISSANCES

Du 11 : Jean-Marie Barrot, fils de Pierre, tisseur, et de Claudine Reigny, cannetense; Paul Gerbay, fils de François, quincaillier, et de Annette Souchon.

Du 12 : François Déchavanne, fils d'Antoine-François, maçon, et de Jeanne-Marie Minandier, cannetense, — un enfant naturel.

Du 13 : Claude Béral, fils de Joseph, teinturier, et de Anne Mamestier, tisseuse; Benoît-Adrien Sylve, fils de Henri, voyageur de commerce, et de Jeanne-Marie-Josephine Cherpin; Jean Gagnolet, fils de Jean-Marie, garçon d'hôtel, et de Jeanne-Marie-Piat.

Du 14 : Marie-Françoise Longefay, fille d'Alphonse, et de Claudine Chuzville, tisseuse.

Du 15 : Joseph Pilon, fils de Claude et de Clotilde-Rosalie-Marie Buisson, tisseurs.

Du 16 : Jean Vernay, fils de François, tanneur et de Victoire, Dégonnége, tisseuse un enfant naturel.

Du 17 : Marie-Louise-Antoinette Barriot, fille de Félix Marie, inspecteur d'arrondissement.

France contre toute l'Europe se redressait pour le sous-lieutenant aux proportions d'un duel avec le hussard noir.

Thérèse Elle était là peut-être, au milieu de ces soldats féroces qui n'avaient pas craint la veille de se cacher derrière une femme pour éviter les balles.

La supposition n'avait rien d'in vraisemblable, car les Prussien battaient en retraite, et la cacécie de la prairie d'Elaron pouvait bien se trouver au milieu de cet immense convoi qui remplissait la grande rue de Brienne.

Mais l'obscurité la plus profonde avait succédé subitement aux éclairs de la fusillade, et Albert, porté en avant par un élan irrésistible, ne savait plus où tout ou il se trouvait.

Il entendait autour de lui vociférer en allemand, et il se sentait à chaque instant frôlé par des essieux massifs et refoulé par des croupes de chevaux.

Il voulait s'arrêter, retourner en arrière; mais il était poussé par une force plus irrésistible encore que le mouvement de la colonne française.

Cette fois, l'avalanche se composait de caissons, de chariots et de trains d'artillerie.

Après avoir été à moitié étouffé par les conscrits de Ney, le sous-lieutenant courait le risque d'être broyé sous les roues des canons prussiens.

Il ne perdit cependant pas courage. Deux jours de combats et d'aventures avaient mis plus d'expérience et plus de sang-froid dans sa tête de vingt ans que ne l'auraient fait six mois de caserne.

Il comprit tout d'abord qu'il était

entré trop avant dans le torrent pour tenter de remonter le courant.

Mieux valait imiter la manœuvre du nageur qui coupe obliquement le cours d'une rivière trop rapide.

Il se laissa donc aller d'abord à l'impulsion, en ayant soin de se maintenir autant que possible derrière une voiture pour éviter d'être pris dans un abordage de caissons.

A chaque temps d'arrêt, il se glissait sous le ventre des chevaux et gagnait quelques pas vers la droite.

Il avait choisi cette direction parce qu'elle semblait devoir le ramener dans la ville, et qu'il lui importait fort de ne pas suivre trop longtemps les Prussiens.

En rase campagne, il devait être fatalement reconnu et sauté, tandis que, dans l'embrouillement de la rue, il pouvait encore se dérober.

La fusillade continuait à la queue du convoi; mais elle était déjà trop éloignée pour illuminer cette cohue, et d'ailleurs, chaque soldat prussien, ne s'occupait guère que de lui-même.

Les conducteurs d'artillerie avaient fort à faire pour diriger leurs attelages au milieu d'une confusion pareille,

Paille de seigle... 6 >> à 6 25
- de froment... 5 75 à 6 >>
d'avoine... 5 >> à 5 50

de 18 fr. pour les rattes les 100 kilog. en
gare des vendeurs.
Fécules. — Les cours de la féculé sont
sans changement; les détenteurs tiennent
fermement le prix et les transactions sont
fort limitées. On cote :

Le marché d'aujourd'hui n'a pas eu une
grande animation, et malgré le peu de mar-
chandises, les transactions ont été assez
limitées, mais avec des prix bien tenus.
Boeufs. — Amenés 533, renvois 160.
La vente reste toujours difficile, nous
avons même constaté aujourd'hui une baisse
de 10 à 15 fr. par tête. On a payé de 95 à
130 les 100 kil. Les prix s'entendent, droits
d'octroi et d'abatage non compris.

Kiosque de Bellecour. — Direction
A. Luigini. Tous les soirs, concert, Mardi
et vendredi, 1 franc. Les autres jours,
50 centimes.
Casino des Arts, rue de la République,
n° 81. — Tous les soirs, spectacle-concert.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, POIDS. Rows: 28 ORG., 16 TRAM., 50 GRG., 5 DIV., 5 BORI., 5 LAIN.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, POIDS. Rows: 51 ORG., 2 TRA., 11 GRG., 1 DIV.

Pommes de Terre-Fécules. — Pommes
de terre. — Depuis notre dernier bulletin,
la situation ne s'est pas sensiblement modi-
fiée, les nouvelles de la récolte, grâce au re-
tour d'un temps exceptionnellement favora-
ble, sont bien meilleures: la forte hausse
de ces jours derniers a fait disparaître les
offres, de sorte que la marchandise n'est plus
aussi rare, si nous ajoutons à cela une plus
grande abondance sur nos marchés en pom-
mes de terre nouvelles le calme et la défen-
sive qui régissent sur les pommes de terre
vieilles sont parfaitement justifiés. Ils n'y a
plus de cours établis pour ces dernières.

MARCHÉ DE LYON-VAISE
Bestiaux-viandes. — Moutons. — Ame-
nés 3888; renvois, 1460.
Voici par provenance le nombre amené et
les prix payés.

Table with columns: Amènes, Qualités, Prix extrêmes. Rows: Charollais, Afrique, Bourbonnais, Haute-Saône, Savoyards, Auvergne, Dauphiné, Italie, Divers.

SPECTACLES ET CONCERTS
Du 20 juin 1887

Théâtre des Célestins. — Bureau à 7 h.
3/4; rideau, à 8 h. 1/4.
Célestins, comé-
die en trois actes, par MM. Paul Ferrier
et Solié. — Bébé, comédie en trois actes, par
MM. de Najac et Hennequin.

Concert le Progrès (182, rue Garibaldi).
— Samedi, dimanche et jeudis, à sept
heures et demie, concert varié. — Entrée
libre.
Théâtre Guignol de la Guillotière. —
Eraserie Bellard, cours Gambetta, 28.
— Tous les soirs, à huit heures, spectacle
varié.

Table with columns: NOMBRES, SORTES, POIDS. Rows: 4 ORG., 1 TRAM., 68 GRG., 2 DIV., 75 BORI., 75 LAIN.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS
BULLETIN DU 17 JUIN

Table with columns: NOMBRES, SORTES, POIDS. Rows: 4 ORG., 1 TRAM., 68 GRG., 2 DIV., 75 BORI., 75 LAIN.

CONDITION DES SOIES DE SAINT-ETIENNE
BULLETIN DU 18 JUIN

Table with columns: NOMBRES, SORTES, POIDS. Rows: 29 ORG., 13 TRAM., 2 GRG., 2 DIV., 35 BORI., 35 LAIN.

Dernier numéro placé: 19.
Total du 1er au 2: kilog. 1434.
Opérations de décreusage: 3.
de titrage: 3.

Etude de M° FORE, avoué à
Lyon, rue Tupin, 34
VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE
Après conversion
En l'audience des criées du
Tribunal civil de Lyon
En deux lots séparés
avec enchère générale
1° D'UNE
PROPRIÉTÉ
Située à Lyon
Chemin de Gorge-de-Loup, 85
2° D'UNE
USINE
Située chemin de Gorge-de-Loup, 85 bis
ADJUDICATION
Au Samedi 25 juin 1887
à midi
MISES A PRIX:
1er lot..... 5,000 fr.
2e lot..... 10,000 fr.

TRAVAUX DE LUXE ASSOCIATION SYNDICALE JOURNAUX
COMMERCIAUX Des Ouvriers typographes
LABEURS
IMPRIMERIE NOUVELLE
5a, Rue Ferrandière, 5a
LYON
LIVRETS DE SOCIÉTÉ AFFICHES LETTRES DE DÉCÈS

VIENT DE PARAÎTRE
LE VADE MECUM
DE
L'OFFICIER D'INFANTERIE
En route, aux manœuvres, en campagne
Par G. LENOIR, Lieutenant au 121e de ligne
Ouvrage de 270 pages, format de poche, relié en toile anglaise

Mme DÉCLOT Avenir par
les Cartes,
double vue; prédit seule la
vérité; renseign. sur tout et par
corresp. (joint. timbre). Rue
de Chartres (Paul-Bert), 34,
angle avenue de Saxe, Lyon.
AGCOUCHEUSE
Mme Vve YVERNAT
Rue du Vieil-Remerci, 3
LYON
Tient des Pensionnaires. —
Chambres indépendantes. —
Discretion assurée. — Renseignements par correspondance.
Prix modérés.

BONS DE LA PRESSE
Liste des Numéros gagnants
au Tirage du 15 juin 1887
EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER
14, rue Confort, LYON
DIX centimes à nos Bureaux.
QUINZE cent. par correspondance.

Hôtel des Ventes — 19, Rue Confort, 19
LYON
VENTE DES MEUBLES
Les Mardis, Mercredis, Jendis, Vendredis, de 1 heure à 5 heures
AVIS IMPORTANT. — Pour faire vendre tous Objets mobiliers quelconques, envoyer, de sept heures à midi, rue de l'Hôpital, 6.
AUCUNE FORMALITÉ N'EST EXIGÉE

VIENT DE PARAÎTRE
L'ANCIENNE PLACE DES CÉLESTINS
SON THÉÂTRE, SES CAFÉS-CHANTANTS, SES RESTAURANTS ET ESTAMINETS
Illustré d'une superbe gravure à l'eau-forte de M. Dumont,
représentant l'ancien théâtre des Célestins
Prix: 6 francs
LA TRIBUNE
Grand format, 5 cent., est en vente dans tous les kiosques

La Publicité par Abonnement
L'AGENCE DE PUBLICITÉ VOR FOURNIER
LYON. — 14, rue Confort, 14. — LYON
Offre à MM les Commerçants et Indus-
triels une combinaison de publicité par
abonnement à des conditions tout à fait
exceptionnelles.
On sait que la publicité n'est efficace que
si elle est permanente, très étendue et très
variée.
Or, cette condition est remplie si l'on
fait tous les jours et successivement une
annonce dans l'un des sept principaux
journaux de Lyon (une annonce par se-
maine ou 52 annonces par an dans chacun;
au total, 364 annonces par année).

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER
Correspondant de l'Agence Havas
14, RUE CONFORT, 14, LYON
Succursale SAINT-ÉTIENNE Rue Sainte-Catherine, 6.
Succursale GRENOBLE Passage Teissière
Pour les Journaux ci-dessous désignés par une astérisque, les Annonces et Réclames en seront reçues exclusivement
A L'AGENCE
LYON: Progrès. — *Nouvelliste. — *Express. — *Petit Lyonnais. — *Salut Public. — *Courrier de Lyon. — *Moniteur Judiciaire. — *La Tribune.
*Echo de Fourvière. — *Courrier du Commerce. — *Moniteur des Soies. — *Bulletin du Moniteur des Soies. — *Passe-Temps. — *Gazette
agricole et viticole. — *Lyon horticole. — *Construction Lyonnaise. — *Journal de Médecine vétérinaire. — *Le Tintamarre lyonnais — La
Revue du diocèse. — *Journal des Locations. — La Revue lyonnaise. — *L'Accord-Parfait. — *La Revue Géographique littéraire. — *Lyon
s'amuse.
Villefranche: Journal de Villefranche. —
Le Progrès agricole. — L'Indépendant du
Beaujolais.
Tarare: Bon Citoyen.
Grenoble: Avenir de l'Isère. — Le Petit
Dauphinois. — Le Dauphiné catholique.
Allevard: Gazette d'Allevard.
Voiron: Petit Voironnais. — Journal de
Voiron.
Bourgoin: Indicateur.
Saint-Marcellin: Mémorial de Saint-Mar-
cellin.
Vienne: Le Journal de Vienne. — Le Mo-
niteur Viennois.
Saint-Etienne: Mémorial de la Loire. —
Petit Stéphanois. — Moniteur de la Loire.
— Journal de Saint-Etienne. — Loire Ré-
publicaine. — Echo des Mines. — Messager
de la Loire.
Montbrison: Journal de Montbrison.
Roanne: Journal de Roanne. — Union Ré-
publicaine de Roanne.
Bourg: Le Courrier de l'Ain. — Le Pro-
grès de l'Ain. — L'Indépendant de l'Ain.
— L'Avenir.
Bellevue: Messager du Dimanche.
Trévoux: Journal de Trévoux.
Nantua: Abeille du Bugey.
Mâcon: Journal de Saône-et-Loire. —
Union républicaine.
Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-
Loire. — Progrès de Chalon-sur-Saône. —
Dépêche.
Louhans: L'Indépendant. — Le Journal de
Louhans.
Tournus: Journal de Tournus.
Charolles: Echo de Charolles. — La Dé-
mocratie charollaise.
Valence: Le Messager. — L'Echo de la
Drôme. — Le Journal de la Drôme. —
Le Journal de Valence.
Romans: — Républicain Romanais. — Jour-
nal de Romans.
Annonay: Journal d'Annonay. — Haute-
Ardèche. — Annonay-Journal.
L'Argentière: — Républicain de l'Argentière
Tournon. — Journal de Tournon.
St-Claude. — Indépendant de St-Claude.
Genève: Journal. — Feuille d'avis. — Tri-
bune, et les principaux journaux suisses.

AINSI
2 lignes (répétées 364 fois) coûteront 240 francs
5 — — — — — 600 —
10 — — — — — 1,200 —
Une annonce de 10 lignes passant 25 fois dans chacun des huit journaux, au total
364 fois, coûtera donc 1,200 francs par an, ou 160 francs par mois, ou 3 fr. 33 par jour en
moyenne; une annonce de 5 lignes coûterait moitié moins; une annonce de 2 lignes
cinq fois moins, etc. Pour les réclames, les prix seront le double de ceux ci-dessus indi-
qués pour les annonces quatrièmes page.
Liste des Journaux parmi lesquels chaque Client peut en choisir SEPT à son gré
LYON: Progrès, Nouvelliste, Express, Petit Lyonnais, Salut Public,
Courrier de Lyon, La Tribune, Moniteur Judiciaire, Courrier
du Commerce, Passe-Temps, Moniteur des Soies.
SAINT-ÉTIENNE. — Mémorial de la Loire, Petit Stéphanois, Moniteur, Lein
Républicain.
GRENOBLE. — Avenir de l'Isère, Petit Dauphinois.
SPÉCIMENS D'ANNONCES
QUE CHACUN PEUT MODIFIER SELON SON GOUT ET SA PROFESSION
2 lignes (20 fr. par mois) HOTEL de famille, rue...
table bourgeoise.
3 lignes (30 fr. par mois) Mme HERMANN Avenir par
les cartes,
cours de...
4 lignes (40 fr. par mois) Prêts sur HYPOTHÈ-
QUE. Immeubles.
Biens ruraux. Renseignements gratuits. — M. ALO,
rue... place... Lyon.
5 lignes (50 fr. par mois) MÉTHODE MULLER
Seule garantissant réforme
radicale de l'écriture en 12
leçons. M..... rue.....
6 lignes (60 fr. par mois) Grand Assortiment
de Vins fins, Liqueurs et Spi-
ritueux, produits de la
Grande-Chartreuse. Maison
rue... place... Lyon.
10 lignes (100 fr. par mois) PENSION BOURGEOISE
VIE DE FAMILLE
On prend des Pension-
naires des deux sexes. Bonne
cuisine de ménage. Chambres
et appartements confortables
— Bon air pour les enfants
lescents. — Prix modérés.
Soins particuliers. — S'adres-
ser rue... place... Lyon.

19e ANNÉE COURSES DE LYON 1887
HIPPODROME DU GRAND-CAMP
Les Dimanche 19 et Lundi 20 Juin 1887
1er JOUR — DIMANCHE 19 JUIN, A 2 HEURES
Prix d'ouverture 2,000 fr.
Prix de la Tête-d'Or (à réclamer) 2,000
Prix du Grand-Camp, Grande course de Haie Handicap, 2,000 fr. pouvant être portés à 4,000
Prix du Conseil général (Handicap) 6,000
Prix de la Société d'Encouragement 1re Série 10,000
Prix du Lac, Military, 2e Série (Steeple-Chase) 3 Prix
Prix de la Société des Steeple-Chase de France, Steeple-Chase, 4e Série 2,600
2e JOUR — LUNDI 20 JUIN, A 2 HEURES 1/2
Prix national 4,000
Prix du Jockey-Club de Lyon (à réclamer) 3,000
Prix du chemin de fer P.-L.-M. (Course de Haies, Selling-Handicap), 2,000 fr. pouvant être portés à 4,000
Prix de la Société des Courses (Handicap) 3,000
Grand Prix de la Ville de Lyon 15,000
Prix du Chalet, Course plate, Officiers et Gentlemen Riders 2,000
Prix du Rhône, Grand Steeple-Chase Handicap, 3,000 fr. pouvant être portés à 5,000
PRIX DES PLACES
Intérieur de l'Hippodrome...
Côté droit des Tribunes...
Côté gauche des Tribunes...
FR. DIGUE: 50 Cent.
LES VOITURES-OMNIBUS, DILIGENCES ET TAPISSIÈRES NE SERONT PAS REÇUES DANS L'ENCEINTE DU PESAGE
Souscriptions (prises à l'avance au Secrétariat des Courses). — 1° Les demandes de souscriptions devront être adressées au Secrétariat des Courses (Grand-Hôtel de Lyon), mais seulement jusqu'au Samedi 18 juin inclusivement. La carte de souscription est fixée à 40 fr.
2° Les Cartes de Souscripteurs, ainsi que les billets (à prix réduits) auxquelles elles donnent droit, devront être retirés au Secrétariat des Courses (Grand-Hôtel de Lyon), du jeudi 16 au samedi 18 juin inclusivement, passé ce délai, il ne sera plus délivré aucun billet à prix réduits, mais seulement aux prix habituels indiqués sur les affiches.
Secrétariat des Courses au Grand Hotel de Lyon
Approuvé: Le Ministre de l'Agriculture, Develle
Enregistré à Lyon
Les Commissaires: MM. Paul Londe, Louis Saulnier, Louis Tresca.
Vu par nous, Maire de Lyon, pour légalisation de la signature et contre.